



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 6 mai 2019

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 20/19 : Demande de crédit complémentaire au budget 2019 pour la réfection de la rue de la Chapelle, secteur aval

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de Fr. 24'000.00 pour financer les travaux de réfection restants de la rue de la Chapelle, secteur aval.

II. Préambule

Les travaux demandés dans le préavis 13/18 n'ayant pas été terminés en 2018, nous devons reporter le solde sur 2019.

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de Valeyres-sous-Rances d'entreprendre la fin des travaux de réfection de la chaussée.

III. Description des travaux

N'étant pas possible de poser la couche de finition sans laisser un délai de quelques mois, ceci afin d'éviter des défauts cachés, et ce revêtement se posant uniquement lors de la belle saison, les travaux n'ont pas pu être terminés en 2018.

IV. Conséquences financières

• Crédit complémentaire demandé en 2018 – Préavis n° 13/18	Fr.	252'000.00
• Coûts 2018 effectifs – Facture finale DTP	Fr.	<u>178'093.15</u>
	SOLDE	<u>Fr. 73'906.85</u>

Montant nécessaire pour finaliser les travaux **Fr. 24'000.00**

V. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement n° 430.314.02 « entretien et réfection des routes ».

Cette dépense sera compensée par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 « travaux futurs ».

VI. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 20/19 : demande de crédit complémentaire au budget 2019 pour la réfection de la rue de la Chapelle, secteur aval ;
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre le solde des travaux de réfection de la rue de la Chapelle, secteur aval ;
2. un crédit de Fr. 24'000.00 lui est accordé à cet effet ;
3. cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n° 430.314.02 « entretien et rénovation des routes » ;
5. la Municipalité est autorisée à compenser cette dépense par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 « travaux futurs ».

DECHARGE

les commissions ad hoc de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique


C. Tallichet Blanc



La secrétaire


Y. Vaudroz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2019

Municipal responsable : M. Christian Kaenel